Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA SAINT-CHAMANT
Numéro du lot	fd15-112
COMMUNE(S)	SAINT-CHAMANT
Massif chevreuil	Plateau de Salers et Trizac
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	ARNAUD Yves
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	21,rue du chateau St-Etienne, 15000 AURILLAC
Téléphone (fixe et portable)	0471000000
Courriel	fd15-112@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 398.00	Surface Totale: 1371.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2016 / 2017

	CERF				CHEVREUIL
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL	
Attribution année précédente					22
Réalisation année précédente					22
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité
Attribution théorique					14
DEMANDE 2016 / 2017					22

Fait le jeudi 17 mars 2016 à AURILLAC Signature